

de converser avec mes paroissiens, quand mes occupations me le permettent. Seulement, vous le savez, j'ai pour règle d'éliminer tout propos politique.

PIERRE. — Je le sais parfaitement. Pourtant, on ne peut nier aux prêtres le droit d'apprécier les affaires politiques comme tout autre.

LE CURÉ. — C'est vrai ! Le droit nous l'avons ; mais l'expérience a démontré qu'il vaut mieux ne jamais descendre sur ce terrain scabreux.

PIERRE. — Très bien ! M. le curé. Il est facile de causer sans parler politique. Permettez donc que je vous demande de me faire l'historique de la question des écoles de Manitoba. A coup sûr, ce sujet n'est pas une matière politique.

LE CURÉ. — Evidemment ! puisqu'il s'agit purement de la suppression des écoles catholiques de Manitoba. La preuve, c'est l'intervention de l'épiscopat, qui ne se mêle jamais de politique.

PIERRE. — Dans ce cas, M. le curé, vous allez me faire la faveur de me renseigner.

LE CURÉ. — Vous recevez pourtant, M. Pierre, plusieurs journaux à grand format.

PIERRE. — Tout de même, je dois l'avouer, je n'en suis pas plus avancé. Au contraire, je suis plus embrouillé que jamais.

LE CURÉ. — Ce que vous dites me fait soupçonner que vous n'êtes pas un des lecteurs de la *Semaine Religieuse*. Autrement vous auriez des idées plus nettes sur cette question, débattue depuis six ans.

PIERRE. — Pour parler franchement, M. le curé, le titre, *Semaine Religieuse*, m'avait mis sous une fausse impression. Je m'étais imaginé que cette Revue ne s'adressait qu'aux dévots et ne pouvait m'intéresser. D'ailleurs, personne n'avait sollicité mon abonnement.

LE CURÉ. — Les abonnés de la onzième heure, M. Pierre, sont aussi bien accueillis que ceux de la première heure. Adressez-vous aux Franciscaines Missionnaires de Marie, 180, Grande Allée, Québec, et elles s'empresseront de se rendre à votre demande.

PIERRE. — C'est fait depuis hier, M. le curé.

LE CURÉ. — Très bien. Au bout de l'année, vous ferez relier les 52 numéros reçus ; et vous aurez ainsi un volume de 832 pages instructives et intéressantes, pour la modique somme de 1.40 centins — ce qui représente 35 cigares à 4 centins. —